

Stratégie énergétique 2050: les contes des 1001 kWh

Même les journalistes semblent embarrassés quand ils essaient de résumer ce fameux plan de sortie du nucléaire de la Confédération. Les mots sont peu clairs et ils passent en général très vite la parole à un commentateur. Cette stratégie 2050 est une telle montagne de littérature politico-juridico-administrative, qu'ils sentent, malgré l'envie probable de beaucoup d'entre eux d'y adhérer, qu'on ne voit pas bien quel programme concret se cache derrière les 38 pages du seul projet de loi et les centaines de pages des divers documents annexes. Or l'enjeu s'appelle sécurité d'approvisionnement en électricité. Cela passe par un projet d'investissement selon un programme clair de réalisations de centrales de production et de lignes. Rappelons que les électriques prévoient un mélange de nucléaire, de nouvelles énergies renouvelables et de mesures d'efficacité énergétique sur la base d'un programme d'investissement concret qui disait avec précision combien et dans quoi on allait investir. Et qui montrait aussi comment cela devait permettre de satisfaire nos besoins futurs. On attendait du Conseil fédéral un programme d'investissement équivalent, sans nucléaire d'accord, mais qui précise dans quelles énergies alternatives, à quel coût supplémentaire et comment cela pouvait couvrir nos besoins. Et bien non, il n'y a pas de programme de réalisations, ce n'est pas cela qu'on vous propose. Mais quoi alors? En gros, un magma confus d'intentions politico-juridiques et de taxes. Paradoxalement peut-être, le point positif de cette stratégie 2050 est que le projet paraît tellement mauvais, que déjà beaucoup osent le dire.

La stratégie 2050 n'est pas un programme d'approvisionnement en électricité

Depuis que l'électricité existe, les électriques ont planifié de manière professionnelle leurs investissements dans les centrales de production et dans les réseaux sur la base du schéma suivant:

- 1) évaluer l'évolution future de la consommation
- 2) analyser et comparer les divers ressources et technologies pour satisfaire cette demande du point de vue des critères importants: coûts, disponibilité, environnement, risques
- 3) choisir la meilleure combinaison (mix) des techniques possibles

Avec une lacune peut-être: ils auraient pu mieux communiquer leurs analyses pour obtenir l'adhésion de l'opinion publique

Il n'y a pas encore d'alternative à ce schéma. C'est lui qui jusqu'à aujourd'hui a fait de l'approvisionnement en électricité de la Suisse ce qu'on peut nommer une *success story*, à savoir des prix bas, pas de pannes et pas d'émissions polluantes. On peut préférer d'autres technologies pour éliminer le nucléaire, ce qui est le but avoué de la Confédération depuis mai 2011, mais on ne peut pas faire l'économie d'un programme qui planifie combien on va produire avec quoi d'autre et comment la demande va être satisfaite. Or cela on ne le trouve pas dans le projet de loi soumis à consultation le 28 septembre 2012.

Le projet de loi dévie en particulier sur deux points majeurs de ce schéma de base: 1) il n'analyse pas ce que va être l'évolution de la consommation. En lieu et place il dicte, en toute modestie, ce qu'elle *devra* être. Jusqu'à présent la demande des consommateurs était honorée. Jamais on n'avait questionné la légitimité d'une demande. Même la planification soviétique n'avait jamais fait cela. C'est un changement complet de paradigme. Le projet de loi fixe la consommation en énergie globale, à savoir une diminution de 30 % à l'horizon 2035 et de 50% en 2050. Et pour l'électricité on fixe une stabilisation dès 2020 et une réduction ensuite, sans préciser de combien.

2) au lieu d'établir un programme d'investissement qui précise dans quelles technologies, à quels coûts et dans quels délais, on ne parle que de renforcer des taxes, de durcir les normes d'efficacité des bâtiments, des divers appareils et installations consommant de l'énergie. Certes on indique à l'Art. 2 du projet de loi des objectifs généraux pour la production d'électricité renouvelable (hors hydraulique) de 12 TWh (1 TWh = 1 milliards de kWh) en 2035 et "au moins" 24.2 TWh en 2050. Mais on ne dit pas avec quelles proportions de solaire, d'éolien ou de géothermie. On ne dit pas surtout comment on compensera le trou qui devrait rester compte-tenu des 25 TWh du nucléaire produit en Suisse, des 8 TWh du nucléaire acheté en France par contrats et des 25 TWh d'augmentation prévue de la consommation d'électricité en Suisse à l'horizon 2050 sur la base des prévisions de croissance démographique et économique.

Le projet de loi contient essentiellement des intentions politiques et administratives visant à taxer toutes les énergies et à subventionner celles qui ne sont pas compétitives économiquement. Et encore ce long catalogue n'est-il pas complet, puisque Mme Leuthard nous annonce un complément essentiel que doit préparer sa collègue Mme Evelyne Widmer-Schlumpf pour 2014, appelé "fiscalité écologique". Avant goûter avec ce message déjà diffusé et réjouissant: "le litre d'essence est beaucoup trop bon marché, il devra passer à 5 fr"

La légitimité de la demande mise en question

On pourrait, il est vrai, envisager d'interroger la légitimité de chaque demande. Pour prendre un exemple, un peu exagéré pour les besoins de la démonstration, on

pourrait imaginer que l'on refuse d'alimenter un bureau de police qui utiliserait une machine à décharges électriques pour faire parler les prévenus. Ou, plus sérieusement, on pourrait envisager que certaines applications défavorables à l'environnement fassent l'objet de restrictions. Mais dans les deux cas, il appartiendrait à des lois spécifiques, comme la loi sur la prévention de la torture ou la loi de protection de l'environnement de limiter des usages qui seraient contraires à leurs normes respectives. Et non pas d'organiser des restrictions ou une pénurie d'électricité. Pour prendre un exemple très actuel, une éventuelle interdiction du chauffage électrique pourrait-elle se justifier dans une logique de protection de l'environnement? Clairement non, si on sait que le bilan écologique du chauffage électrique, grâce au mix suisse d'électricité, est un des plus favorable à l'environnement en comparaison des autres modes de chauffage. Et pourtant, en clair, on va arbitrairement déclarer des consommations illégales.

Les bonnes et les mauvaises énergies

Au deux nouveautés qu'introduisent la nouvelle planification des "contes des 1001 kWh" évoquées plus haut, il faut en ajouter une troisième, à savoir, la manière de choisir les différents modes de production de l'électricité. Les électriciens comparaient ces différents modes, pour tous les critères importants comme le coût, la disponibilité, les ressources, l'impact sur l'environnement et les risques. Ils chiffraient ces critères: et c'était la lecture des chiffres qui guidaient le choix du mix retenu et proposé. Et non pas des *a priori* idéologiques, comme certains ont voulu le prétendre (pour ceux que l'analyse chiffrée intéressent, voir la comparaison des bilans écologiques des différents modes de production de l'électricité de l'Institut Paul Scherrer à Würenlingen sous: http://gabe.web.psi.ch/research/lca/lca_res.html#lcia). . Changement de paradigme aussi sur ce point: on ne vous donne pas ces chiffres, cette fois on vous dit *a priori* quels sont les bons et les mauvais agents. Et encore, de manière incomplète. On vous dit surtout que le nucléaire c'est le mal, qu'il a été éliminé *a priori* sur proposition du Conseil fédéral du 25 mai 2011. Et on ne vous dit pas comment il faudra choisir ou combiner l'éolien, le solaire, la géothermie ou le gaz (ce dernier soit sous forme de grandes centrales ou de petites installations décentralisées de couplage chaleur-force). Avec quelques belles bagarres perspective entre les partisans de chacune de ces variantes.

La politisation excessive de l'énergie est responsable de cette dérive. On a développé le mythe des "bonnes" énergies de gauche et des "mauvaises" énergies de droite. Or la réalité, bien différente, est que si l'énergie est bien gérée, cela sera favorable à tous, et inversement, si elle est mal gérée, ce sera défavorable pour tous.

Le procès sommaire du nucléaire

À propos de l'élimination *a priori* de la variante nucléaire, rappelons que la Commission de l'énergie et de l'environnement, dans sa très grande sagesse, avait déclaré dans un communiqué publié le 20 avril 2011, après Fukushima et peu avant l'annonce de Mme Leuthard de proposer une sortie du nucléaire ce qui suit (extrait):

La commission "... a également souligné qu'il était encore trop tôt pour redéfinir la politique du pays en matière d'énergie. La conseillère fédérale et la commission sont toutes deux d'avis que la question de la sécurité des centrales nucléaires suisses n'est pas du ressort du politique, mais qu'une analyse approfondie des événements et une appréciation technique sont d'abord nécessaires. Ces analyses sont un préalable aux débats à mener par le Parlement sur la politique énergétique ".

Source: <http://www.parlament.ch/f/mm/2011/pages/mm-urek-s-2011-04-20.aspx>

Mme leuthard, qui avait pourtant participé à cette séance de la Commission, n'a pas suivi son sage conseil. Elle a décidé *sofort* une *Energiewende*, avant de disposer du préalable de l'expertise technique.

Or ces analyses techniques sur la sécurité ont été faites depuis par l'Inspectorat fédéral de la sécurité nucléaire (IFSN) et ont été publiées récemment en juillet 2012. Voir:

<http://www.ensi.ch/fr/2012/07/09/les-centrales-nucleaires-suisses-resistant-aux-seismes/>

<http://www.ensi.ch/fr/2012/07/26/enseignements-fukushima-11031011/>

Les conclusions sont que les réacteurs suisses ont été équipés, après leur construction, par des dispositifs aptes à maîtriser une situation type Fukushima. Des dispositifs qui malheureusement manquaient aux réacteurs de Fukushima, et cela par le refus des exploitants et de leur autorité de sécurité de renforcer un niveau de sécurité insuffisant, malgré des rapports qui, bien avant le tsunami de 2011, recommandaient de le faire.

La volonté politique de certains de sortir du nucléaire était clairement, et il faut le reconnaître, légitimement motivée par des doutes sur la sécurité de nos réacteurs à la suite des évènements du Japon. Or ces doutes ont été largement levés par l'analyse de l'Inspectorat fédéral de sécurité nucléaire (IFSN) .

Doris joue la Schéhérazade des 1001 kWh, mais ne nous a rien dit des contes de l'IFSN. La plupart des médias sont aussi restés très discret, ils ont préféré parler de rumeurs soulevées par MM. Marcos Buser et Walter Wildi en évoquant des négligences dans la sécurité nucléaire et du copinage, rumeurs restées d'ailleurs sans fondements jusqu'ici.

Tout se passe comme s'il ne faudrait surtout pas que l'opinion publique comprenne qu'il pourrait être plus facile et moins coûteux (c'est déjà payé) d'assurer la sécurité des centrales nucléaires que d'assurer la sécurité d'approvisionnement à un coût raisonnable en sortant du nucléaire.

Madame Leuthard porte avec le Conseil fédéral une responsabilité directe dans la manière avec laquelle cette question essentielle est évacuée du débat politique et occultée dans l'information au citoyen.

Quelques perles du projet de loi

Ceci n'est pas une liste exhaustive, juste trois exemples relevés lors d'une première lecture rapide.

- Interdiction du nucléaire et du retraitement.

C'est l'essentiel. Le projet de loi fait 38 pages, mais ce n'est que dans l'annexe, à la 35e page que l'on trouve enfin le fameux ukase. qui tient en une ligne:

"L'octroi d'autorisations générales pour la construction de centrales nucléaires est interdit."

Mais juste avant on trouve une autre interdiction, celle du retraitement.

"Les éléments combustibles usés doivent être évacués comme des déchets radioactifs. Leur retraitement et leur exportation à cette fin sont interdits "

Une interdiction qui peut paraître anodine. Or retraiter veut dire trier et recycler, un principe de base d'une saine gestion de tout déchet. D'autant plus important dans le nucléaire qu'environ 95 % de la matière contenue dans le combustible irradié n'est pas du déchet, mais de la matière qui peut être valorisée énergétiquement grâce précisément à un préalable essentiel, le retraitement. Il y a d'abord l'isotope 238 de l'uranium, et d'autres matières comme le plutonium. Or, pour prendre cet exemple, il y a trois usages possibles du plutonium: on peut en faire soit un déchet, soit une bombe soit enfin de l'énergie. Dans sa fureur antinucléaire, notre administration veut interdire à la Suisse d'un trait de plume le seul usage raisonnable du plutonium, faire de l'énergie. On en fera donc un déchet. Et on profitera au passage de dire au citoyen combien ces déchets sont horribles, puisqu'ils contiennent du plutonium. C'est pourtant du plutonium qui va fournir pour plus de 10 ans l'énergie du robot Curiosity envoyé sur mars.

- Prévention d'une crise d'approvisionnement en électricité.

On trouve aux Art. 7, 8 et 9 un morceau de bravoure de la littérature juridico-politico-administrative touchant à un sujet pourtant crucial. On y apprend pêle-mêle que seront responsables de prévenir une crise à la fois les électriciens, l'OFEN, le Conseil fédéral et le marché. Bref tout le monde et personne. Si un jour un responsable devait être désigné pour un black out électrique et ses conséquences, je défie un tribunal de pouvoir reconnaître un coupable sur la base de ces articles de loi.

- Les fournisseurs d'électricité obligés de réduire la consommation de leurs clients.

Autre joyeuseté en perspective: les Art. 43 à 46 prévoient que les fournisseurs d'électricité seront responsables de réduire la consommation de leurs clients. Des quotas et des sanctions sont prévus. Chance pour les fournisseurs de mazout et de

gaz, ils échappent (pour l'instant) à de telles obligations. On trouve même aux Art.61 et 62 des dispositions pour permettre aux services de l'Etat d'accéder aux données clients des fournisseurs. Voilà qui devrait faire plaisir à ceux qu'une certaine "affaire des fiches" avait indignés.

Rem. : cette disposition a finalement été supprimée par le Parlement lors des débats.

La stratégie 2050: un monstre politico-juridico-administratif.

Comment en est-on arrivé là? C'est le résultat d'années de dérive idéologique et politique imprimée au DETEC par le ministre de l'énergie précédent, M. Moritz Leuenberger.

Mme Doris Leuthardt, au lieu de corriger cette dérive, la pousse à son paroxysme en nous offrant un mai 68 de l'énergie.

Cette stratégie qui ne fournit pas les coûts n'empêche pas M. Walter Steinmann, directeur de l'OFEN, de rassurer en déclarant à la radio: "la facture d'électricité d'un ménage moyen ne passera que de 890 fr à 1'200 fr par an". Je défie M. Steinmann de nous calculer ce chiffre sur la base du projet de loi. Ce que l'on connaît des prix de revient des kWh solaires ou éoliens, laissent voir à eux seuls une augmentation des coûts d'une toute autre proportion. Et cela ne comprend pas encore divers coûts encore inconnus actuellement, mais qui apparaissent très élevés, comme les coûts du stockage des énergies aléatoires ou les coûts des économies d'énergie des divers secteurs de l'économie, de l'industrie, des services et des ménages.

La déception est vive pour ceux qui

- 1) croyaient encore qu'on fait des kWh avec de l'énergie et de la technique, et pas avec des taxes et des interdictions
- 2) accordaient une certaine confiance au Conseil fédéral en matière de sérieux dans la gestion d'un secteur technologique et économique essentiel pour notre prospérité.

Lectures utiles

Pour ceux que la gestion politique des questions présentant un contenu scientifique important intéressent, on trouvera une bonne analyse des règles de bonne gestion et des risques de dérive dans les textes suivants:

[1] Yves Bréchet (membre de l'Académie des sciences française)

"La disqualification de l'expertise : un risque grave pour la rationalité des décisions politiques"

http://www.asmp.fr/travaux/colloques/2011_11_28_brechet.pdf

- [2] Prof. André Aurengo (membre de l'Académie de médecine française)
“Le mépris de la science conduit les politiques à des décisions irrationnelles.”
<http://www.valeursactuelles.com/actualit%C3%A9s/soci%C3%A9t%C3%A9/C3%A9novation/E2%80%9Cprincipe-de-pr%C3%A9caution-freine-l%E2%80%99innovationE2%80%9D20120522.html>

JFD / 6-10-2012